

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 novembre 2010, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée : Le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

10-11-972 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 novembre 2010 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point 4.8 « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion
Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.2 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville
- 4.3 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Souper de Noël au Musée
- 4.4 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Soirée spéciale de Bingo
- 4.5 Fondation de la Maison Trestler / Concert de Noël
- 4.6 Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges / Souper bénéfique Happening 2011
- 4.7 Office d'habitation de Vaudreuil-Dorion / Demande de fusion
- 4.9 Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion / Dîner de Noël

5. GREFFE

- 5.3 Règlement d'emprunt n° 1601 / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
- 5.4 Règlement d'emprunt n° 1605 / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
- 5.5 Règlement n° 1270-34 / Modification de la résolution 10-11-955 / Report de l'assemblée publique de consultation
- 5.7 Expropriation du lot 1 545 382 / Règlement hors cour
- 5.9 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2011
- 5.10 Demande d'acquisition / Lots 3 291 357, 3 684 785 et 3 684 786 / Rue des Muguets

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Transferts budgétaires
- 6.2 États des revenus et dépenses / 2^e semestre 2010

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service des travaux publics et Service des eaux / Modification de la structure organisationnelle
- 7.2 Service des travaux publics / Nomination de M. Robert Lefebvre au poste de contremaître – Aqueduc et égouts
- 7.3 Service des travaux publics / Nomination de M. Gino Huard au poste de contremaître – Bâtiments et mécanique
- 7.5 Nomination de M. Robert Montpellier au poste de responsable – Gestion des contrats et de l’approvisionnement
- 7.6 Service des travaux publics / Nomination de M. Denis Beaudoin au poste de contremaître – Voirie et signalisation
- 7.7 Service des travaux publics / Service des eaux / Service de garde / Abrogation des résolutions 02-08-809 et 02-08-891
- 7.8 Service action communautaire / Embauche temporaire de MM. Gaston Despons et André Pilon à titre de caissiers
- 7.9 Service des ressources humaines / Autorisation de signature / Lettre d’entente n° 3 à intervenir entre la Ville et l’Association des employés cadres de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 7.10 Direction générale / Embauche temporaire de M^{me} Louise Lapointe à titre d’adjointe administrative
- 7.11 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire de M^{me} Karine Francoeur au poste de commis aux prêts
- 7.12 Direction générale / Embauche temporaire de M^{me} Linda Lacelle à titre de secrétaire-réceptionniste

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Club de gymnastique Gymini / Inscriptions 2009-2010 / Résidants de Vaudreuil-Dorion / Aide financière

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

14. EAUX

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Coûts supplémentaires / Ajout de circuits de priorité avancés / Entente à intervenir avec le CFCP / Autorisation de signature
- 15.2 Mandats / Choix des professionnels / Construction de jeux d’eau et aménagement d’un parc / Rue Champagne / Règlement n° 1609
- 15.3 Critères d’évaluation et de pondération / Services professionnels / Construction de jeux d’eau et aménagement d’un parc sur la rue Champagne / Règlement n° 1609
- 15.4 Ordre de changement n° 53 / Agrandissement de l’aréna / Règlement n° 1496
- 15.5 Autorisation / Transmission de plans et devis au MDDEP et autres instances gouvernementales / Construction d’une conduite d’amenée en milieux terrestre et aquatique reliée à une prise d’eau incluant les travaux connexes / Règlement n° 1498

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 2 novembre 2010
- 16.2 PIIA / Nouvelle construction / Tours d'habitation / 1 et 7, rue Édouard-Lalonde / Lot projeté 4 713 330 / CCU n° 10-11-133
- 16.3 Dérogation mineure / 1 et 7, rue Édouard-Lalonde / Marges avant, latérale et arrière / Superficie d'espace vert / Enclos à déchets / Espaces de chargement-déchargement / Lot projeté 4 713 330 / Zone C2-406 / CCU n° 10-11-134 et 10-11-143
- 16.4 Zone de conservation en bordure de la rivière Quinchien / Modification de la résolution 10-02-110
- 16.5 Dérogation mineure / 30, rue Ranger / Enseigne sur mur / CCU n° 10-10-129 / Report de l'étude

17. ENVIRONNEMENT

- 17.1 Prolongation de contrat / Fourniture, transport et disposition du conteneur / Service aux citoyens
- 17.2 Programme Climat municipalités / Aide financière / Signataire

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Adoption de projet / Règlement n° 1270-35 / Modification de l'affectation des lots 1 545 954 et 1 545 955 sur l'avenue Saint-Jean-Baptiste
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1270-35 / Modification de l'affectation des lots 1 545 954 et 1 545 955 sur l'avenue Saint-Jean-Baptiste
- 18.3 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-145 / Soustraction d'une partie de territoire de la Zone C2-716 / Création d'une nouvelle zone commerciale C2-756
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1275-145 / Soustraction d'une partie de territoire de la zone C2-716 / Création d'une nouvelle zone commerciale C2-756
- 18.5 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-146 / Modification des limites de la zone H1-713 / Création de la nouvelle zone H2-757 autorisant les habitations bi et trifamiliales au 149 et 159, avenue Saint-Jean-Baptiste
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1275-146 / Modification des limites de la zone H1-713 / Création de la nouvelle zone H2-757 autorisant les habitations bi et trifamiliales au 149 et 159, avenue Saint-Jean-Baptiste
- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1602 / Travaux de pavage, bordures et éclairage / Partie des rues de Tonnancour, Bizet, Ravel et croissant Bizet
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1609 / Construction de jeux d'eau et aménagement d'un parc sur la rue Champagne (Lot 2 580 908)
- 18.9 Adoption second projet / Règlement n° 1275-143 / Autorisation / Épiceries en complément d'un usage station-service dans la zone I2-644
- 18.10 Adoption second projet / Règlement n° 1275-144 / Agrandissement de la zone I1-670 et autorisation d'implantation d'un écocentre ou d'une ressourcerie
- 18.11 Adoption / Règlement n° 1241-01 / Remplacement des plans des bassins de taxation
- 18.12 Adoption / Règlement n° 1399-02 / Révision des limites du bassin de taxation visé à l'article 4.2
- 18.13 Adoption / Règlement n° 1608 / Préparation de plans et devis, surveillance des travaux et honoraires professionnels / Mise à niveau du bassin d'eau brute de l'usine de filtration et travaux connexes
- 18.14 Adoption / Règlement n° 1275-142 / Modification du nombre de cases de stationnement exigé par logement / Habitations multifamiliales de 4 étages et plus / Zone C3-354
- 18.15 Adoption de projet / Règlement n° 1270-36 / Modification de l'affectation des lots 3 291 357, 3 684 785 et 3 684 786 au coin de la rue des Muguets et du chemin Paul-Gérin-Lajoie

- 18.16 Avis de motion / Règlement n° 1270-36 / Modification de l'affectation des lots 3 291 357, 3 684 785 et 3 684 786 au coin de la rue des Muguets et du chemin Paul-Gérin-Lajoie
- 18.17 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-147 / Agrandissement de la zone communautaire P2-512 à même la zone résidentielle H1-510
- 18.18 Avis de motion / Règlement n° 1275-147 / Agrandissement de la zone communautaire P2-512 à même la zone résidentielle H1-510
- 18.19 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-148 / Augmentation du nombre maximal de logements par habitations multifamiliales dans la zone H3-412
- 18.20 Avis de motion / Règlement n° 1275-148 / Augmentation du nombre maximal de logements par habitations multifamiliales dans la zone H3-412

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisation de la directrice générale
- 19.2 Plan d'action / Élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

10-11-973 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation ainsi que celui de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

10-11-974 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-11-975 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, M. Guy Pilon, fait rapport de la situation financière de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit accepté le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et de la liste des contrats comportant une dépense de plus de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

QUE le texte du rapport du maire soit publié dans l'édition du 20 novembre 2010 du journal Première Édition.

« ADOPTÉE »

10-11-976 MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES / SOUPER DE NOËL AU MUSÉE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au Souper de Noël organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de quatre (4) billets au montant de trente-cinq dollars (35 \$) chacun pour le Souper de Noël organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 8 décembre 2010;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-11-977 MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES / SOIRÉE SPÉCIALE DE BINGO

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la soirée spéciale pour le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges au Bingo de la Presqu'île;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière dans le cadre de la soirée spéciale pour le Musée organisée par le Bingo de la Presqu'île le 18 novembre 2010;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-11-978 FONDATION DE LA MAISON TRESTLER / CONCERT DE NOËL

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au concert de Noël organisé par la Fondation de la Maison Trestler;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de six (6) billets mécènes au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun pour le concert de Noël de la Fondation de la Maison Trestler qui aura lieu le 2 décembre 2010;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-11-979 FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / SOUPER BÉNÉFICE HAPPENING 2011

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la 6^e édition du Happening de la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de deux (2) billets au montant de deux cent vingt-cinq dollars (225 \$) chacun pour le souper-bénéfice organisé par la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 28 janvier 2011 au Pavillon sur le lac du Château Vaudreuil.

(Budget 2011)

« ADOPTÉE »

10-11-980 OFFICE D'HABITATION DE VAUDREUIL-DORION / DEMANDE DE FUSION

CONSIDÉRANT la lettre reçue de M^{me} Josiane Cardinal, directrice des Offices d'habitation de Vaudreuil-Dorion et Rigaud et dans laquelle elle sollicite l'accord de la Ville en faveur de la fusion desdits offices;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville donne un accord de principe à la fusion de l'Office d'habitation de Vaudreuil-Dorion avec l'Office d'habitation de Rigaud;

QUE le texte de l'entente portant sur cette fusion devra prévoir que la comptabilité de chacun des immeubles demeure distincte de façon à permettre à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) l'exercice de pleine compétence sur le territoire de Vaudreuil-Dorion;

QUE le texte de l'entente soit soumis, avant signature, à la Ville ainsi qu'à la CMM pour approbation finale.

« ADOPTÉE »

10-11-981 CLUB DES AÎNÉS ASSOCIÉS DE VAUDREUIL-DORION / DÎNER DE NOËL

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au dîner de Noël du Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de vingt dollars (20 \$) chacun pour le dîner de Noël du Club des aînés de Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 10 décembre 2010 au sous-sol de l'église Sainte-Trinité;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-11-982 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1601 / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 15 novembre 2010, pour le Règlement n° 1601 intitulé :

« Règlement autorisant les dépenses d'honoraires professionnels et les travaux de construction d'un centre multisports localisé au 3093, boulevard de la Gare, ainsi que tous les autres travaux connexes et décrétant un emprunt de vingt-huit millions huit cent mille dollars (28 800 000 \$) à ces fins ».

10-11-983 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1605 / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 1^{er} novembre 2010, pour le Règlement n° 1605 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation de l'étude de pré-ingénierie, la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux incluant le démarrage des équipements ainsi que les travaux de construction, de mise à niveau et d'agrandissement de l'usine d'épuration y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes en décrétant un emprunt de trente-quatre millions six cent mille dollars (34 600 000 \$) à ces fins ».

10-11-984 RÈGLEMENT N° 1270-34 / MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 10-11-955 / REPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT la résolution 10-11-955 prévoyant la tenue d'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement n° 1270-34;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reporter la tenue de cette assemblée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement n° 1270-34 prévue le 15 novembre 2010 soit reportée au 29 novembre 2010.

« ADOPTÉE »

10-11-985 EXPROPRIATION DU LOT 1 545 382 / RÈGLEMENT HORS COUR

CONSIDÉRANT les procédures d'expropriation du lot 1 545 382 entreprises par la Ville;

CONSIDÉRANT la prise de possession dudit lot le 11 août 2008;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé;

CONSIDÉRANT qu'une indemnité provisionnelle d'un montant de deux cent soixante-deux mille cinq cents dollars (262 500 \$) a déjà été versée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régler hors cour le présent dossier;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'offre de règlement hors cour présentée par l'expropriée selon les paramètres suivants :

- complément d'indemnité au montant de deux cent soixante-dix-sept mille cinq cents dollars (277 500 \$) auquel sera ajouté l'intérêt légal;
- frais d'experts au montant de onze mille cent quinze dollars (11 115 \$);
- dommages au montant de trois mille dollars (3 000 \$);

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé affecté à cette fin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-11-986 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoyant l'adoption du calendrier des séances du Conseil;

CONSIDÉRANT le Règlement concernant les procédures des séances du Conseil (Règlement n° 1000) en vigueur;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE les séances ordinaires du Conseil, pour l'année 2011, soient tenues à 19 h 30 aux jours suivants :

- | | |
|--------------------|------------------------------|
| ▪ Lundi 17 janvier | ▪ Lundi 4 juillet |
| ▪ Lundi 7 février | ▪ Lundi 1 ^{er} août |
| ▪ Lundi 21 février | ▪ Mardi 6 septembre |
| ▪ Lundi 7 mars | ▪ Lundi 19 septembre |
| ▪ Lundi 21 mars | ▪ Lundi 3 octobre |
| ▪ Lundi 4 avril | ▪ Lundi 17 octobre |
| ▪ Lundi 18 avril | ▪ Lundi 7 novembre |
| ▪ Lundi 2 mai | ▪ Lundi 21 novembre |
| ▪ Lundi 16 mai | ▪ Lundi 12 décembre |
| ▪ Lundi 6 juin | |
| ▪ Lundi 20 juin | |

« ADOPTÉE »

10-11-987 DEMANDE D'ACQUISITION / LOTS 3 291 357, 3 684 785 ET 3 684 786 / RUE DES MUGUETS

CONSIDÉRANT la demande formulée par le CPE Les Petits Mousses pour l'acquisition des lots 3 291 357, 3 684 785 et 3 684 786 sis sur la rue des Muguets afin d'y implanter une nouvelle garderie;

CONSIDÉRANT le rapport de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, établissant la valeur totale des terrains à cent cinquante-deux mille dollars (152 000 \$);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de vendre les lots 3 291 357, 3 684 785 et 3 684 786 au CPE Les Petits Mousses pour la somme de cent cinquante-deux mille dollars (152 000 \$);

QUE tous les frais inhérents à cette transaction soient à la charge de l'acheteur;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

10-11-988 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués totalisant quatre-vingt-huit mille huit cent dix dollars (88 810 \$) tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière en date du 4 novembre 2010.

« ADOPTÉE »

10-11-989 ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES / 2^E SEMESTRE 2010

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose au Conseil un état comparatif des revenus et dépenses de la Ville réalisés jusqu'au 31 octobre 2010 et ceux de 2009 réalisés au cours de la même période. Elle remet, de plus, un état comparatif des revenus et dépenses prévus pour l'exercice 2010 et ceux qui ont été prévus par le budget 2010.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE DES EAUX / MODIFICATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la structure organisationnelle de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 4 octobre 2010 en vertu de la résolution 10-10-841;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des modifications complémentaires à ladite structure, celles-ci visant principalement le Service des travaux publics;

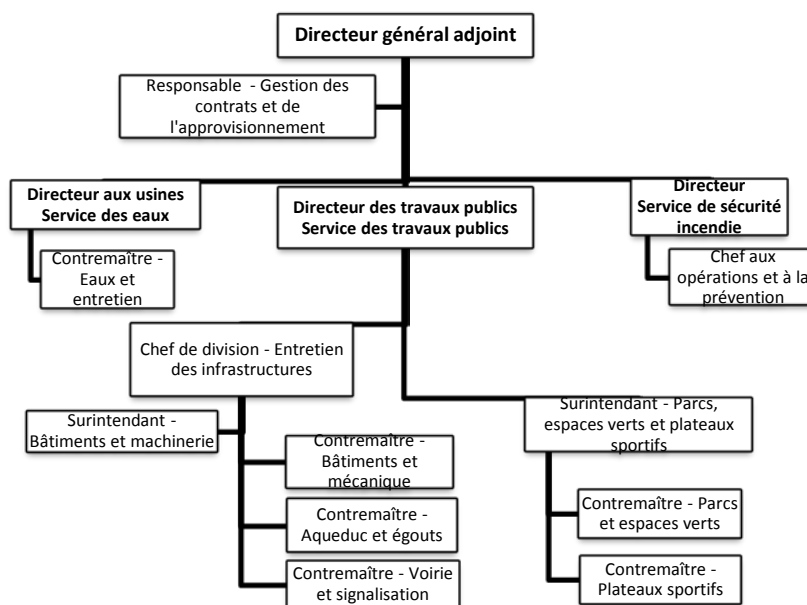
Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville adopte la structure organisationnelle telle qu'elle apparaît ci-dessous :



QUE celle-ci entre en vigueur le 15 novembre 2010;

QU'en conséquence, les postes suivants, ainsi que toutes les références à l'ancienne structure organisationnelle à laquelle ces postes étaient liés, soient abolis en date du 15 novembre 2010 :

- surintendant – Aqueduc et égouts;
- surintendant – Voirie et signalisation;
- surintendant – Contrats et soutien;

QUE la Ville entérine la création des postes suivants au sein du Service des travaux publics :

- chef de division – Entretien des infrastructures;
- contremaître – Bâtiments et mécanique;
- contremaître – Voirie et signalisation;
- contremaître – Aqueduc et égouts;

QUE la Ville entérine également la création du poste de responsable – Gestion des contrats et de l'approvisionnement;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres ou tout autre document ayant une valeur légale;

QUE la Ville s'engage à ce que les titulaires des postes cadres abolis expressément identifiés à la présente résolution se voient confier sans délai, par résolution, un poste cadre au sein du Service des travaux publics et que ceux-ci conservent minimalement leur salaire actuel inclus à l'échelle salariale faisant partie de l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres et bénéficient de la progression salariale, des privilèges d'ancienneté ainsi que des avantages sociaux dont ils auraient bénéficié en vertu de ladite Entente n'eut été de la réorganisation administrative.

« ADOPTÉE »

10-11-991 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / NOMINATION DE M. ROBERT LEFEBVRE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE – AQUEDUC ET ÉGOUTS

CONSIDÉRANT la résolution 10-11-990 relative à l'implantation et à la mise en œuvre de la structure organisationnelle du Service des travaux publics et du Service des eaux;

CONSIDÉRANT l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville nomme M. Robert Lefebvre au poste régulier de contremaître - Aqueduc et égouts à compter du 15 novembre 2010;

QUE ledit poste relève du chef de division – Entretien des infrastructures;

QU'il est entendu que le poste de contremaître - Aqueduc et égouts devra faire l'objet d'une évaluation aux fins de son intégration au sein de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres;

QUE nonobstant l'évaluation ci-haut mentionnée, M. Robert Lefebvre conserve son salaire actuel situé à la classe 3A (échelon 6) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres et bénéficie de la progression salariale, des privilèges d'ancienneté ainsi que des avantages sociaux dont il aurait bénéficié en vertu de ladite Entente, n'eût été de la réorganisation administrative.

« ADOPTÉE »

10-11-992 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / NOMINATION DE M. GINO HUARD AU POSTE DE CONTREMAÎTRE – BÂTIMENTS ET MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT la résolution 10-11-990 relative à l'implantation et à la mise en œuvre de la structure organisationnelle du Service des travaux publics et du Service des eaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville nomme M. Gino Huard au poste régulier de contremaître – Bâtiments et mécanique à compter du 15 novembre 2010, au salaire prévu à la classe 2 (échelon 3) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur, et ce, selon les recommandations formulées au document de l'application des règles relatives à l'intégration salariale;

QUE ledit poste relève du chef de division – Entretien des infrastructures;

QUE M. Huard aura une période de probation de trois (3) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du chef de division – Entretien des infrastructures ou son représentant, il pourra être confirmé dans son poste;

QU'il est entendu que M. Huard s'engage à participer à toute activité de formation pertinente à l'accomplissement de ses fonctions;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Huard;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-11-993 NOMINATION DE M. ROBERT MONTPELLIER AU POSTE DE RESPONSABLE – GESTION DES CONTRATS ET DE L'APPROVISIONNEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 10-11-990 relative à l'implantation et à la mise en œuvre de la structure organisationnelle du Service des travaux publics et du Service des eaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville nomme M. Robert Montpellier au poste régulier de responsable – Gestion des contrats et de l'approvisionnement à compter du 15 novembre 2010, au salaire prévu à la classe 4B (échelon 2) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur, et ce, selon les recommandations formulées au document de l'application des règles relatives à l'intégration salariale;

QUE ledit poste relève du directeur général adjoint;

QUE M. Montpellier aura une période de probation de trois (3) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur général adjoint, il pourra être confirmé dans son poste;

QU'il est entendu que M. Montpellier s'engage à participer à toute activité de formation pertinente à l'accomplissement de ses fonctions;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Montpellier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-11-994 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / NOMINATION DE M. DENIS BEAUDOIN AU POSTE DE CONTREMAÎTRE – VOIRIE ET SIGNALISATION

CONSIDÉRANT la résolution 10-11-990 relative à l'implantation et à la mise en œuvre de la structure organisationnelle du Service des travaux publics et du Service des eaux;

CONSIDÉRANT l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville nomme M. Denis Beaudoin au poste régulier de contremaître - Voirie et signalisation à compter du 15 novembre 2010;

QUE ledit poste relève du chef de division – Entretien des infrastructures;

QU'il est entendu que le poste de contremaître - Voirie et signalisation devra faire l'objet d'une évaluation aux fins de son intégration au sein de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres;

QUE nonobstant l'évaluation ci-haut mentionnée, M. Denis Beaudoin conserve son salaire actuel situé à la classe 3A (échelon 6) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres et bénéficie de la progression salariale, des privilèges d'ancienneté ainsi que des avantages sociaux dont il aurait bénéficié en vertu de ladite Entente, n'eût été de la réorganisation administrative.

« ADOPTÉE »

10-11-995 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / SERVICE DES EAUX / SERVICE DE GARDE / ABROGATION DES RÉSOLUTIONS 02-08-809 ET 02-08-891

CONSIDÉRANT les résolutions 02-08-809 et 02-09-891 établissant les paramètres de gestion du service de garde au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics et le Service des eaux doivent assurer la supervision des opérations d'urgence en tout temps lors des appels impliquant lesdits Services;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de réviser les paramètres de gestion du service de garde afin d'en assurer l'efficacité;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE les résolutions portant les numéros 02-08-809 et 02-09-891 cessent d'avoir effet à compter du 19 novembre 2010 et soient abrogées à cette même date;

QUE le devoir d'assumer la garde au sein du Service des travaux publics et du Service des eaux constitue une responsabilité faisant partie intégrante de la description de fonction du personnel cadre;

QUE la Ville alloue une somme forfaitaire de trois cents dollars (300 \$) à l'employé cadre qui assume la garde pour chaque période de sept (7) jours (vendredi au vendredi) et ce, à compter du 19 novembre 2010;

QUE cette somme forfaitaire soit indexée annuellement à compter du 1^{er} janvier 2011, selon l'indice des prix à la consommation (IPC - novembre) de la région de Montréal et qu'en aucun cas cette somme forfaitaire ne peut être inférieure à celle de l'année précédente.

« ADOPTÉE »

10-11-996 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MM. GASTON DESPONTS ET ANDRÉ PILON À TITRE DE CAISSIERS

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de MM. Gaston Desponte et André Pilon à titre de caissiers au sein du Service action communautaire et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} novembre 2010 et le 30 avril 2011, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 1 – échelon 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

10-11-997 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / AUTORISATION DE SIGNATURE / LETTRE D'ENTENTE N° 3 À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le maire, la directrice générale ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente n° 3 à intervenir entre la Ville et l'Association des employés cadres de la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le but de modifier l'article 5.03 concernant les heures supplémentaires.

« ADOPTÉE »

10-11-998 DIRECTION GÉNÉRALE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M^{ME} LOUISE LAPOINTE À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire présentée par M^{me} Colette Hémond, adjointe administrative à la direction générale, en date du 2 novembre 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Louise Lapointe à titre d'adjointe administrative temporaire à la direction générale et ce, pour la période comprise entre le 29 novembre 2010 et le 31 mai 2011, selon les besoins du service, au salaire prévu à l'annexe C de l'échelle salariale des employés cadres (classe 3B – échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés dans l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-11-999 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M^{ME} KARINE FRANCOEUR AU POSTE DE COMMIS AUX PRÊTS

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 20 octobre 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Karine Francoeur au poste de commis aux prêts au sein du Service des arts et de la culture et ce, à compter du 25 octobre 2010, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 5 - échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

10-11-1000 DIRECTION GÉNÉRALE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M^{ME} LINDA LACELLE À TITRE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Linda Lacelle à titre de secrétaire-réceptionniste au sein de la direction générale et ce, pour la période comprise entre le 20 octobre 2010 et le 31 décembre 2010, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 5 – échelon 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

10-11-1001 CLUB DE GYMNASTIQUE GYMINI / INSCRIPTIONS 2009-2010 / RÉSIDANTS DE VAUDREUIL-DORION / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT une demande formulée par le Club de gymnastique Gymini, en date du 14 octobre 2010, à l'égard des inscriptions des résidents de Vaudreuil-Dorion aux activités du Club en 2009-2010;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville en matière d'activités de loisirs;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de vingt-deux mille neuf cent soixante dollars (22 960 \$), représentant trente-cinq dollars (35 \$) par résidant de Vaudreuil-Dorion inscrit aux activités du Club, soit versé au Club de gymnastique Gymini à titre d'aide financière pour la saison 2009-2010;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-21-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-11-1002 COÛTS SUPPLÉMENTAIRES / AJOUT DE CIRCUITS DE PRIORITÉ AVANCÉS / ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CFCP / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de signer une entente avec le CFCP afin de réaliser les travaux d'ajout de circuits de priorité avancés au passage à niveau du boulevard de la Gare, au point milliaire 2.30 (Préemption);

CONSIDÉRANT les coûts prévus desdits travaux au montant de deux cent un mille cent soixante-quinze dollars (201 175 \$), taxes applicables non comprises;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec le CFCP afin de réaliser les travaux d'ajout de circuits de priorité avancés au passage à niveau du boulevard de la Gare, au point milliaire 2.30 (Préemption);

QUE la Ville accepte de défrayer les coûts prévus desdits travaux et ce, pour un montant de deux cent un mille cent soixante-quinze dollars (201 175 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1503.

« ADOPTÉE »

10-11-1003 MANDATS / CHOIX DES PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION DE JEUX D'EAU ET AMÉNAGEMENT D'UN PARC / RUE CHAMPAGNE / RÈGLEMENT N° 1609

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1609 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux en vue de construire des jeux d'eau et d'aménager un parc sur un emplacement en front de la rue de Champagne (Lot 2 580 908), y incluant tous les ouvrages connexes et décrétant un emprunt de cinq cent trente-six mille dollars (536 000 \$) à ces fins;

CONSIDÉRANT que ce projet sera conçu par un consultant en ingénierie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater les différents professionnels qui seront affectés à la réalisation de ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, afin qu'il procède, au besoin, à l'installation des repères d'arpentage qui délimitent le lot 2 580 908;

QUE mandat soit confié à la firme Groupe ABS inc. afin qu'elle accorde le soutien nécessaire à la firme de consultants en ingénierie de ce projet, et ce, aux fins de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux posés sur ce projet ou tout autre étude pertinente et que tous les rapports soient transmis au directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

QUE ces mandats sont donnés conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement n° 1609.

« ADOPTÉE »

10-11-1004 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION DE JEUX D'EAU ET AMÉNAGEMENT D'UN PARC SUR LA RUE CHAMPAGNE / RÈGLEMENT N° 1609

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres par invitation n° 202-110-1609-01 intitulé « Devis pour soumission par invitation de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance dans le cadre des travaux de construction des jeux d'eau et d'aménagement d'un parc sur la rue de Champagne (lot 2 580 908) ainsi que tous les autres ouvrages connexes », le tout tel qu'apparaissant audit document préparé en date du 1^{er} novembre 2010 par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire – Règlement n° 1609.

« ADOPTÉE »

10-11-1005 ORDRE DE CHANGEMENT N° 53 / AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA / RÈGLEMENT N° 1496

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 53 relié au projet « Agrandissement de l'aréna – Règlement n° 1496 » totalisant un montant de cinq cent trois dollars et trente-neuf cents (503,39 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1496.

« ADOPTÉE »

10-11-1006 AUTORISATION / TRANSMISSION DE PLANS ET DEVIS AU MDDEP ET AUTRES INSTANCES GOUVERNEMENTALES / CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AMENÉE EN MILIEUX TERRESTRE ET AQUATIQUE RELIÉE À UNE PRISE D'EAU INCLUANT LES TRAVAUX CONNEXES / RÈGLEMENT N° 1498

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1498 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux pour l'ajout d'une deuxième prise d'eau et d'une deuxième conduite d'amenée, y incluant tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une étude d'évaluation environnementale préparée par Genivar, en date de mars 2010, et que celle-ci se doit d'être déposée officiellement au ministère du Développement durable, des l'Environnement et des Parcs (MDDEP), et ce, en même temps que la demande pour l'obtention des certificats d'autorisation en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.Q.E.);

CONSIDÉRANT que les plans et devis de ce projet sont finalisés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins d'autoriser la firme Les Consultants LBCD inc. à transmettre les plans et devis de ce projet et aussi permettre à la Ville de confirmer qu'elle ne s'objecte pas à la délivrance des certificats d'autorisation à être émis par le MDDEP, en vertu des articles 22 et 32 de la L.Q.E., ainsi qu'aux permis ou certificats d'autorisation en provenance des autres instances gouvernementales telles que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Pêches et Océans Canada (MPO) et Transports Canada;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDEP la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance des certificats d'autorisation à être émis en vertu des articles 22 et 32 de la L.Q.E. ainsi qu'aux permis ou certificats d'autorisation à être émis en provenance du MRNF, du MPO et de Transports Canada pour ledit projet;

QUE la Ville autorise la firme Les Consultants LBCD inc. à transmettre les plans et devis de ce projet au MDDEP, pour l'obtention des certificats d'autorisation en vertu des articles 22 et 32 de la L.Q.E., ainsi qu'aux autres instances gouvernementales directement concernées par ce projet telles le MRNF, MPO et Transports Canada, le tout accompagné du rapport final d'étude d'évaluation environnementale préparé par Genivar en date de mars 2010 (rapport n° P119441);

QUE la Ville autorise le greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

ET QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution 10-11-940.

« ADOPTÉE »

10-11-1007 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 2 NOVEMBRE 2010

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 2 novembre 2010.

« ADOPTÉE »

10-11-1008 PIIA / NOUVELLE CONSTRUCTION / TOURS D'HABITATION / 1 ET 7, RUE ÉDOUARD-LALONDE / LOT PROJETÉ 4 713 330 / CCU N° 10-11-133

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-11-133 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 2 novembre 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le projet intégré de construction de trois (3) tours d'habitation de six (6) étages réunies par un stationnement souterrain sur le lot projeté 4 713 330, et ce, tel qu'illustré au plan intitulé « Les Perles de la Gare » en date du 2 novembre 2010 (révision 1 du 2 novembre 2010) présenté par Karl Fischer, architecte, projet 10-26, dessin ASK-000, Ask-100 à 105, Ask-200 à 205, Ask 301 et Marie-Ève Lussier, architecte paysagiste, en date du 1^{er} novembre 2010 (révision 3 du 1^{er} novembre 2010), numéro du projet 10-903, dessin AP-400, de tel sorte que la marge arrière du bâtiment « C » projeté ne soit pas moindre que la demi-hauteur dudit bâtiment;

QUE les aires prévues pour les espaces de contenants à déchets et de récupération soient revues dans leur localisation et aménagement afin d'éviter des manœuvres difficiles ou interdites et que toutes lesdites manœuvres soient faites à l'extérieur de la voie publique;

QU'aucun système de climatisation et ventilation ne soit vu, en incluant le compresseur, et ne soit installé sur les balcons ou murs apparents; que le tout soit aménagé sur le toit et qu'un enclos opaque clôture l'enceinte de ces équipements;

QUE dans l'éventualité où des antennes paraboliques soient installées dans le futur, elles ne soient pas être visibles de la voie publique;

QU'aucune dérogation mineure ne soit accordée sur ledit projet avant le dépôt de la révision ainsi que la recommandation favorable de la part du Comité consultatif d'urbanisme.

« ADOPTÉE »

10-11-1009 DÉROGATION MINEURE / 1 ET 7, RUE ÉDOUARD-LALONDE / MARGES AVANT, LATÉRALE ET ARRIÈRE / SUPERFICIE D'ESPACE VERT / ENCLOS À DÉCHETS / ESPACES DE CHARGEMENT-DÉCHARGEMENT / LOT PROJETÉ 4 713 330 / ZONE C2-406 / CCU N° 10-11-134 ET 10-11-143

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par Développement Le Diamant (2008) inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations n^{os} 10-11-134 et 10-11-143 formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de réunions tenues respectivement les 2 et 9 novembre 2010;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 29 octobre 2010 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1 et 7, rue Édouard-Lalonde;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1 et 7, rue Édouard-Lalonde, aux fins :

- d'autoriser une marge avant, rue Édouard-Lalonde, de 1,0 mètre pour le stationnement souterrain et de 10,34 mètres pour le bâtiment en dérogation à la grille des usages et normes de la zone C2-406 qui prévoit un minimum de 4 mètres et un maximum de 7 mètres;
- d'autoriser une marge latérale de 1,0 mètre pour le stationnement souterrain et d'au moins 7 mètres pour le bâtiment en dérogation à l'article 2.3.4.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit une marge latérale minimale égale à la moitié de la hauteur du mur adjacent du bâtiment, soit 9,3 mètres;
- d'autoriser une marge arrière de 4,40 mètres pour le stationnement souterrain et d'au moins 9,3 mètres pour le bâtiment en dérogation à l'article 2.3.5.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit une marge arrière minimale égale à la hauteur du mur adjacent du bâtiment, soit 18,6 mètres;
- d'autoriser une superficie d'espace vert de 5 860 mètres carrés en dérogation à l'article 2.2.17.3.2.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit une superficie d'espace vert minimale de 9 785 mètres carrés;
- d'autoriser deux (2) enclos à déchets et de récupération en cour avant en dérogation aux articles 2.3.7.2.26 et 2.3.8.2.26 du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit que les contenants à ordures doivent être situés en cour latérale et arrière;
- d'autoriser trois (3) espaces de chargement et de déchargement en dérogation au tableau 3 de l'article 2.2.16.3.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit 1 espace par trente (30) logements, soit six (6) espaces en tout.

« ADOPTÉE »

10-11-1010 ZONE DE CONSERVATION EN BORDURE DE LA RIVIÈRE QUINCHEN / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 10-02-110

CONSIDÉRANT les négociations en cours avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) concernant le règlement du différend relatif à la compensation de zones humides décrites à la résolution n° 10-02-110;

CONSIDÉRANT que le résidu de terrain approximatif de 1 100 mètres carrés mentionné à la résolution n° 10-02-110 est refusé par le MDDEP;

CONSIDÉRANT que pour satisfaire aux exigences du MDDEP, une bande de terrain de 50 mètres sur 20 mètres, pour une superficie de 1 000 mètres carrés, traversant les lots 1 544 745 et 1 678 278, est disponible;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ajoute, aux superficies déjà acceptées par le MDDEP apparaissant à la résolution 10-02-110, une superficie de 1 000 mètres carrés sur les lots 1 544 745 et 1 678 278 du cadastre du Québec au règlement de zones de conservation à produire telle qu'elle apparaît au plan préparé par Genivar, projet 08-045-02/M119120-200, en date du 8 octobre 2009.

« ADOPTÉE »

**10-11-1011 DÉROGATION MINEURE / 30, RUE RANGER / ENSEIGNE SUR MUR /
CCU N° 10-10-129 / REPORT DE L'ÉTUDE**

CONSIDÉRANT qu'un citoyen a porté à l'attention du Conseil lors de la seconde période de questions que la dérogation mineure demandée à l'égard d'un immeuble sis au 30, rue Ranger, annoncé dans l'avis public du 6 novembre 2010, n'a pas été traité au cours de la présente séance;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'étude de cette demande soit reportée à la séance extraordinaire qui sera tenue le 29 novembre 2010.

« ADOPTÉE »

**10-11-1012 PROLONGATION DE CONTRAT / FOURNITURE, TRANSPORT ET DISPOSITION DU
CONTENEUR / SERVICE AUX CITOYENS**

CONSIDÉRANT la clause de renouvellement prévue à l'article 7 du chapitre 1 « Instruction aux soumissionnaires – conditions générales » de l'appel d'offres n° 401-110-136 (401-110-08-11) pour la fourniture, le transport et la disposition du conteneur situé au 325, rue Marie-Curie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le contrat accordé à Entreprise Raylobec inc. dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-136 (401-110-08-11) pour la fourniture, le transport et la disposition du conteneur situé au 325, rue Marie-Curie, soit reconduit pour l'année 2011, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, selon les termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres.

(Budget 2011)

« ADOPTÉE »

10-11-1013 PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS / AIDE FINANCIÈRE / SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) requiert une résolution désignant une personne de l'administration municipale à titre de signataire de la convention et de tout autre document subséquent en lien avec une demande d'aide financière dans le cadre du programme Climat municipalité;

CONSIDÉRANT que le MDDEP a informé la Ville de l'octroi possible d'une aide financière d'un maximum de quatre-vingt-cinq mille trois cent vingt-sept dollars (85 327 \$), soit 90 % des coûts du projet, pour la réalisation d'un inventaire des gaz à effet de serre et un plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville désigne M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, à titre signataire.

« ADOPTÉE »

10-11-1014 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1270-35 / MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES LOTS 1 545 954 ET 1 545 955 SUR L'AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1270-35 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de remplacer l'affectation « Habitations de faible densité (H-F) » par une affectation « Habitations de moyenne à forte densité (H-MF) » pour les lots 1 545 954 et 1 545 955 situés sur l'avenue Saint-Jean-Baptiste »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 13 décembre 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-11-1015 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1270-35 / MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES LOTS 1 545 954 ET 1 545 955 SUR L'AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de remplacer l'affectation « Habitations de faible densité (H-F) » par une affectation « Habitations de moyenne à forte densité (H-MF) » pour les lots 1 545 954 et 1 545 955 situés sur l'avenue Saint-Jean-Baptiste.

10-11-1016 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-145 / SOUSTRACTION D'UNE PARTIE DE TERRITOIRE DE LA ZONE C2-716 / CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE COMMERCIALE C2-756

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-145 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de soustraire une partie de territoire de la zone C2-716 et de créer une nouvelle zone commerciale C2-756 »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 13 décembre 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-11-1017 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-145 / SOUSTRACTION D'UNE PARTIE DE TERRITOIRE DE LA ZONE C2-716 / CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE COMMERCIALE C2-756

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de soustraire une partie de territoire de la zone C2-716 et de créer une nouvelle zone commerciale C2-756.

10-11-1018 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-146 / MODIFICATION DES LIMITES DE LA ZONE H1-713 / CRÉATION DE LA NOUVELLE ZONE H2-757 AUTORISANT LES HABITATIONS BI ET TRIFAMILIALES AU 149 ET 159, AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-146 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les limites de la zone H1-713 afin de créer une nouvelle zone H2-757 autorisant les habitations bi et trifamiliales pour les propriétés situées au 149 et 159, avenue Saint-Jean-Baptiste »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 13 décembre 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-11-1019 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-146 / MODIFICATION DES LIMITES DE LA ZONE H1-713 / CRÉATION DE LA NOUVELLE ZONE H2-757 AUTORISANT LES HABITATIONS BI ET TRIFAMILIALES AU 149 ET 159, AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les limites de la zone H1-713 afin de créer une nouvelle zone H2-757 autorisant les habitations bi et trifamiliales pour les propriétés situées au 149 et 159, avenue Saint-Jean-Baptiste.

10-11-1020 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1602 / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DES RUES DE TONNANCOUR, BIZET, RAVEL ET CROISSANT BIZET

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, elle présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie des rues de Tonnancour, Bizet, Ravel et croissant Bizet et décrétant un emprunt d'un million deux cent quarante-neuf mille dollars (1 249 000 \$) à ces fins.

10-11-1021 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1609 / CONSTRUCTION DE JEUX D'EAU ET AMÉNAGEMENT D'UN PARC SUR LA RUE CHAMPAGNE (LOT 2 580 908)

Le conseiller M. Rénald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux en vue de construire des jeux d'eau et d'aménager un parc sur un emplacement en front de la rue de Champagne (Lot 2 580 908), y incluant tous les ouvrages connexes et décrétant un emprunt de cinq cent trente-six mille dollars (536 000 \$) à ces fins.

10-11-1022 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-143 / AUTORISATION / ÉPICERIES EN COMPLÉMENT D'UN USAGE STATION-SERVICE DANS LA ZONE I2-644

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 1^{er} novembre 2010 un premier projet de règlement portant le n° 1275-143 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 15 novembre 2010 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-143 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser les épiceries (6012) en complément d'un usage station-service (633) dans la zone I2-644 »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

10-11-1023 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-144 / AGRANDISSEMENT DE LA ZONE I1-670 ET AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UN ÉCOCENTRE OU D'UNE RESSOURCERIE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 1^{er} novembre 2010 un premier projet de règlement portant le n° 1275-144 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 15 novembre 2010 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-144 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre un écocentre ou une ressourcerie dans la zone I1-670 et d'agrandir la zone I1-670 à même une partie de la zone P1-677 »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

10-11-1024 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1241-01 / REMPLACEMENT DES PLANS DES BASSINS DE TAXATION

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1241-01 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1241-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1241 afin de remplacer les plans des bassins de taxation ».

« ADOPTÉE »

10-11-1025 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1399-02 / RÉVISION DES LIMITES DU BASSIN DE TAXATION VISÉ À L'ARTICLE 4.2

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1399-02 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1399-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1399 afin de changer les limites du bassin de taxation visé à l'article 4.2 ».

« ADOPTÉE »

10-11-1026 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1608 / PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET HONORAIRES PROFESSIONNELS / MISE À NIVEAU DU BASSIN D'EAU BRUTE DE L'USINE DE FILTRATION ET TRAVAUX CONNEXES

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1608 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1608 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux pour la mise à niveau du bassin d'eau brute de l'usine de filtration y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt d'un million cent soixante mille dollars (1 160 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

10-11-1027 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-142 / MODIFICATION DU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT EXIGÉ PAR LOGEMENT / HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 4 ÉTAGES ET PLUS / ZONE C3-354

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 octobre 2010 un projet de règlement portant le n° 1275-142;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 1^{er} novembre 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-142 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-142 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer l'article 3.2.100 s'appliquant à la zone C3-354 et fixant le nombre de cases de stationnement exigé à 1,5 case par logement pour les habitations multifamiliales ayant 4 étages et plus ».

« ADOPTÉE »

10-11-1028 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1270-36 / MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES LOTS 3 291 357, 3 684 785 ET 3 684 786 AU COIN DE LA RUE DES MUGUETS ET DU CHEMIN PAUL-GÉRIN-LAJOIE

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1270-36 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation du sol "Habitation de faible densité (H-F)" des lots 3 291 357, 3 684 785 et 3 684 786 situés au coin de la rue des Muguets et du chemin Paul-Gérin-Lajoie par une affectation "Institutionnelle (INS)" »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 13 décembre 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-11-1029 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1270-36 / MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES LOTS 3 291 357, 3 684 785 ET 3 684 786 AU COIN DE LA RUE DES MUGUETS ET DU CHEMIN PAUL-GÉRIN-LAJOIE

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, elle présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation du sol "Habitation de faible densité (H-F)" des lots 3 291 357, 3 684 785 et 3 684 786 situés au coin de la rue des Muguets et du chemin Paul-Gérin-Lajoie par une affectation "Institutionnelle (INS)".

10-11-1030 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-147 / AGRANDISSEMENT DE LA ZONE COMMUNAUTAIRE P2-512 À MÊME LA ZONE RÉSIDENTIELLE H1-510

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-147 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir la zone communautaire P2-512 à même une partie de la zone résidentielle H1-510 pour y inclure les lots 3 291 357, 3 684 785 et 3 684 786 »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 29 novembre 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-11-1031 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-147 / AGRANDISSEMENT DE LA ZONE COMMUNAUTAIRE P2-512 À MÊME LA ZONE RÉSIDENIELLE H1-510

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir la zone communautaire P2-512 à même une partie de la zone résidentielle H1-510 pour y inclure les lots 3 291 357, 3 684 785 et 3 684 786.

10-11-1032 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-148 / AUGMENTATION DU NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS PAR HABITATIONS MULTIFAMILIALES DANS LA ZONE H3-412

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-148 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'augmenter de 8 à 16 le nombre maximal de logements pour les habitations multifamiliales dans la zone H3-412 »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 29 novembre 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-11-1033 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-148 / AUGMENTATION DU NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS PAR HABITATIONS MULTIFAMILIALES DANS LA ZONE H3-412

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'augmenter de 8 à 16 le nombre maximal de logements pour les habitations multifamiliales dans la zone H3-412.

10-11-1034 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Tournage de scènes de film sur la route Harwood le 10 novembre 2010.

« ADOPTÉE »

10-11-1035 PLAN D'ACTION / ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAUX USÉES MUNICIPALES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit accepté le dépôt ainsi que le contenu du Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales préparé par le Service des travaux publics en date du 8 novembre 2010;

QUE la Ville accepte et s'engage à respecter l'échéancier présenté à l'annexe 1 pour la réalisation du Plan d'action.

« ADOPTÉE »

10-11-1036 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

10-11-1037 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-11-1038 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 55 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier